

FORMATION EPI

Équipier de Première Intervention



PRÉSENTATION

Protégez votre entreprise en conformité avec la législation en formant vos salariés à la lutte contre les départs d'incendie! Nous vous proposons de dispenser une formation théorique et pratique à vos salariés afin de préserver vos outils de travail des flammes. Vos collaborateurs auront l'opportunité de s'exercer sur de véritables incendies, encadrés par des professionnels expérimentés dans la prévention des sinistres.

Objectifs

- Apprendre aux salariés les gestes nécessaires pour luter contre un début d'incendie,
- Savoir donner l'alerte efficacement.
- Savoir intervenir,
- Quels sont les moyens de première intervention et comment les utiliser.

Compétences visées

- Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies,
- Donner l'alerte rapidement et utiliser les moyens de première intervention.

Durée

4 Heures Intra- entreprise soit 1/2 journée de formation

Effectif

3 à 10 personnes

Intervenant

Des intervenants Sapeur-Pompier actifs ou sélectionnés et formés par ces derniers assurent une formation au plus près de la réalité

Public visé

S'adresse à tous salariés afin de répondre aux obligations du code du travail

Délai d'accès

en moins d'un mois après votre demande votre entreprise sera mieux protégée et e conformité avec vos obligations

Prérequis

Parler, lire et écrire er français, s'adresse à tous salariés afin de répondre aux obligations du code du travail

Recyclage

Afin d'assurer une protection optimale, nous recommandons un recyclage annuel.











CONTENU DE LA FORMATION (APTITUDES)

Partie théorique

Partie pratique 🛉 🚕



Accessibilité 👸

MODALITÉS

Références règlementaires



Code du travail

- L 4154-4 à 6 : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche. APSAD Règle R6,
- Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.,
- Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Issue de la formation



• A l'issue de la formation, un Certificat de réalisation Conforme aux modalités du Ministère du Travail, ce certificat est délivré aux personnes ayant suivi la formation dans sa totalité

Modalité d'évaluation



• Mise en situation pratique.

Tarifs

Intra-entreprise

- 720 €
- 3 personnes minimum à 10 personnes maximum
- 1/2 journée : 4 Heures

Coût de la formation

 Le prix de la formation est donné à titre indicatif, des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires OPCO*

* (Opérateurs de Compétences)